

JOURNAL GÉNÉRAL,

PAR M. FONTENAI.

Du Vendredi 2 Mars 1792.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

SECONDE LÉGISLATURE.

Séance du Jeudi 1^r Février.

« C'EST toujours avec la même douleur, mais avec la même constance, que je demande, Messieurs, que vous vous occupiez des Forêts nationales. Tous les mois, la Nation perd plusieurs millions ». A ce discours de M. Chéron, l'Assemblée répond par un Décret qui met sa motion à l'ordre de demain. Celle de M. Bazir pour les fils de famille, est renvoyée au moment où l'on s'occupera du Code général de Législation. Un des Membres, voyant que ce temps est encore éloigné, demande qu'il soit décerné une couronne civique à tout particulier qui prévendra sur cet objet le vœu de l'Assemblée. L'ordre du jour est la réponse à cette motion.

Le Rapporteur du Comité de Marine rappelle à l'Assemblée les services de M. Groignard, célèbre par ses travaux dans nos Ports de mer, & privé aujourd'hui de l'usage de ses jambes. La conclusion tend à faire ajouter à son ancien traitement une gratification de 6500 livres.

M. Rouhier, tout étonné que le Ministre de la Marine n'ait pas encore rendu le compte qui lui a été demandé sur les troubles de la Martinique, demande que le Ministre soit mandé à la Barre. L'Assemblée consulte son procès-verbal. Il se trouve que le temps assigné au Ministre n'est pas encore expiré.

Un de nos grands Législateurs, M. Guillet, est allé faire des loix dans l'autre Monde. Vingt-quatre Honorables assisteront à ses funérailles.

On reprend la discussion sur les réclamations des Princes possessionnés en Alsace. M. Lafource signale d'abord sa profonde diplomatie, en citant des Traités par lesquels l'Empereur & l'Empire auroient concédé à la Couronne de France, les droits de hauts domaines & souveraineté sur la haute & basse Alsace, sur Metz, Toul & Verdun.

L'Orateur témoigne ensuite son aversion pour toute indemnité en territoires ou en hommes, tels que le desiroient les Princes Allemands. Cette indemnité en hommes, incompatible avec la Constitution, lui paroît sur-tout bien éloignée des sen-

timens de Léopold qui, simple Duc de Toscane, avoit dit ne connoître dans les hommes que deux classes, les bons & les méchants. M. Lafource conclut en demandant qu'il soit remis entre les mains du Ministre des Affaires étrangères & sous sa responsabilité, la somme d'un million pour les indemnités présentées aux Princes possessionnés. Il voudroit aussi voir paroître une déclaration appuyée sur le texte des Traités, dont les Diplômés Allemands ne manqueroient pas de donner leur explication.

M. Lafource pense encore qu'il faudroit fixer un terme au de-là duquel les Princes Allemands seroient déchus de tout droit à aucune indemnité. « Il est un orgueil qui ennoblit les Nations ; il est des prévenances indignes d'un grand Peuple.... Si l'on vous fait faire un pas rétrograde, par un motif de crainte, la Liberté est perdue.... Le vaisseau est lancée : il peut être frappé de la foudre, englouti dans l'abîme ; mais il ne sera pas remis sur le chantier ». Cette péroraison est suivie de vifs applaudissemens.

Pour tenir le vaisseau en pleine mer & loin de tout écueil, M. Héroult desireroit qu'un Commissaire, nommé par le Roi, fût chargé de négocier avec les Princes possessionnés. Cette motion déplait ; on demande l'ordre du jour. M. Prouveur s'oppose sur-tout à ce que la discussion soit fermée avant d'avoir appris la réponse de l'Empereur. Cette opinion excite encore des murmures. M. Baudrand est interrompu par de plus vifs encore, quand il essaie de démontrer combien il seroit dangereux de fixer une époque au-delà de laquelle les Princes possessionnés ne pourroient plus prétendre à des indemnités.

Le Ministre des Affaires Etrangères paroît avec son porte-feuille. Accueilli par un léger brouhaha, il annonce qu'il est chargé par le Roi de faire part à l'Assemblée de la réponse de l'Empereur au dernier Office du Roi. Cette réponse est un peu moins terrible qu'on ne sembloit le craindre. Elle consiste en diverses Notes dont un de MM. les Secrétaires fait lecture. La principale de ces Notes, du Prince de Kaunitz à M. de Noailles, contient des plaintes sur les déclamations des Papiers publics François contre toutes les Puissances de l'Europe, déclamations renouvelées dans l'Assemblée Nationale, & sur-tout dans les

Clubs. Nous donnerons demain des détails plus circonstanciés sur cette correspondance, qui, en général, découvre moins le secret que l'on auroit été curieux d'en apprendre.

Suite du Décret sur le traitement des Officiers d'Etat-Major supprimés.

Aux deux articles rapportés dans le Journal d'hier sur cet objet, il faut ajouter les articles suivans, décrétés dans la même Séance :

» Les sommes accordées auxdits Officiers supprimés & désignés dans les articles précédens, leur seront payées, à compter du premier Août dernier, jour de leur suppression effective, par le Payeur des dépenses diverses du Trésor public, en deux parties, dont la première remontera au premier Février de la présente année, & la seconde devra avoir lieu le premier Août prochain; auquel effet il sera tenu à la disposition du Ministre de la Guerre une somme de 400,000 livres.

» Dans le cas où le même Officier supprimé auroit joui précédemment de quelque pension, ou secours annuel, outre les appointemens attachés à sa place, ils seront réunis pour déterminer, d'après leur montant total, le secours provisoire qui devra lui être accordé, sans cependant que, dans cette réunion, on puisse comprendre les rentes viagères, créées pour arrérages suspendus, dont le paiement continuera d'être acquitté dans les formes prescrites par la Loi du 25 Février 1791.

» Lesdits Officiers supprimés qui se présenteront pour recevoir lesdits secours, seront tenus de se conformer aux loix déjà rendues à l'égard des Créanciers ou Pensionnaires de l'Etat.

» Les dispositions du présent Décret ne pourront avoir lieu à l'égard desdits Officiers qui seroient actuellement en activité de service ».

M É L A N G E S.

Le zèle pour maintenir l'ordre dans l'intérieur de la France, doit être d'autant plus actif dans ce moment, que d'un côté nos frontières du Nord sont environnées de troupes étrangères avec des dispositions évidemment hostiles. Tous les Papiers publics ont déjà donné l'extrait d'une lettre de Worms du 20 Février, qui annonce que l'Empereur, le Roi de Prusse & bien d'autres Puissances viennent à notre secours. *Cela ira*, ajoutet-on; mais il faut encore de la patience & du temps. Il est très certain que le grand Gustave a écrit lui-même à M. de Bouillé. Cette lettre apprend au Général François que le Monarque commandera en Chef l'armée composée des troupes Russes & Suédoises, & qu'il veut avoir pour son second, le fauteur des Antilles. Celui-ci est en effet parti pour Stockholm; & le 6 Février, a passé à Copenhague.

Les Puissances du Midi ne se rendent pas moins formidables de ce côté-là de nos frontières. Voici ce qu'on mande de Navarreins, en date du 18 Février.

« Il est arrivé de nouvelles troupes à Saint-Sébastien. Deux Régimens complets font entrés à Pampelune depuis le premier du courant. Dénués de tous les moyens de défense, nous sommes à la merci de quiconque se présentera en force. Nos magasins sont sans poudre, notre place sans canons, sans affûts, sans boulets de calibre, les dix-neuf vingtièmes des Gardes Nationaux sont sans armes; nous sommes sans vivres.

» On est à la veille de discontinuer les ouvrages qui se font aux fortifications de cette place, si les Entrepreneurs, ne reçoivent, au plutôt, un premier à-compte pour ceux déjà faits.....

» Nous apprenons dans le moment qu'il y a des troupes de ligne cantonnées dans les bourgs & villages aux environs de St-Sébastien & Pampelune; on attend à St-Sébastien, dans le cours de cette semaine, un autre Régiment.

» De deux Officiers de Champagne, restés au second Bataillon, un vient de déserter. Les François qui se trouvent en Espagne, & qui ne font pas contre-révolutionnaires, sont mal menés.....

» Notre garnison n'a, à sa tête, qu'un sous-Lieutenant des Grenadiers. L'Officier qui commandoit dans cette place en qualité de Lieutenant de Roi, M. Bétouzes, a émigré.

» Dans ce moment, les François retirés du service d'Espagne, & qui jouissoient en France, sur cette frontière, d'une pension de retraite, viennent de recevoir l'ordre de rentrer en Espagne, sous peine d'être privés de leur pension ».

Imaginerait-on qu'au milieu de cette agitation générale des esprits, & à la veille des événemens les plus graves & les plus sérieux, nos régénérateurs si orgueilleusement Philosophes, donnaient tête baissée dans toutes les visions des siècles d'ignorance. Il n'est que trop vrai que l'esprit fort, qui ne veut pas reconnoître un Dieu, croit au Diable & le craint. L'histoire suivante de M^{lle} Labrouffe, va nous en donner une preuve. Elle nous a été communiquée par un ami observateur, & qui ne se glorifie que de bien voir.

« Nos Prélats constitutionnels, consternés de la désertion de tous les gens pieux & éclairés, effrayés de la solitude qui les menace dans leurs temples; inquiets sur le sort de leur progéniture; embarrassés, s'il faut s'enfuir avec leurs femmes & leurs enfans, appréhendant pour eux-mêmes, tout ce qu'ils ont suggéré contre ceux qu'ils ont chassés; n'éprouvant pour le passé que des remords terribles; ne vivant, pour le présent, que de soucis, d'inquiétudes & d'alarmes; n'entrevoiant, pour l'avenir, que la misère, la faim, la soif & le mépris; n'espérant presque plus rien de leurs pères Jacobins, abasourdis sur-tout par les anathèmes du Souverain Pontife & de tout l'univers Catholique; étourdis chancellans, confondus, désespérés, tournoyant de tout côté pour pouvoir s'accrocher; ils n'ont trouvé d'autre ressource dans ce péril extrême, que de se prendre aux cotillons de la pauvre Labrouffe. Pour retrouver la tramontane, ils viennent de l'envoyer à Rome convertir le Pape. Elle est partie le Dimanche gras à huit heures du matin.

» Cette fille avoit annoncé depuis long-temps

qu'elle étoit destinée à convertir (1) le Souverain Pontife. Elle a déclaré que si elle ne réussissoit pas à l'amener à son sentiment, elle s'élèveroit en l'air, & manifesteroit, en un instant, à tous les Peuples du monde à la fois, l'aveuglement de la Cour Romaine; elle a ajouté que la Puissance temporelle du Pape seroit détruite; que toutes les Cours Episcopales seroient annihilées; que toutes les Nations fortiroient d'esclavage, & qu'un nouvel ordre de choses s'établirait par-tout dans l'univers. Telle est la fameuse prophétie de M^{lle} Suzette Labrousse, née au Village de Vanxin dans le Périgord, il y a près de cinquante ans.

» C'est depuis l'âge de treize ans qu'elle se donne pour inspirée à débiter ces merveilles; elle prétend les avoir toujours vues aussi clairement que la lumière du soleil. L'ex-Chartreux Dom Gerle les publia en partie dans l'Assemblée constituante; il fut le premier témoin de la Prophétie; mais c'est M. Pontard, le Prélat de la Dordogne, qu'on doit regarder, à bon droit, comme le grand démonstrateur des Révélations Périgourdaines. Il les a proclamées dans tout l'Empire, au mois de Décembre dernier, par une lettre circulaire imprimée & adressée à tous les Confrères dans l'Episcopat Constitutionnel; il fomenta leur examen & à leur décision, le projet de sa Diocésaine; il leur déclare qu'elle ne doit & ne veut entreprendre le voyage de Rome sans avoir eu leur sanction pour sa mission surnaturelle; & cela, leur dit-il, pour l'édification des Peuples futurs. Elle ne regarde au reste, ajoute-t-il, pour canoniquement élus que les seuls Evêques constitutionnels; & afin de les aider dans leur détermination, il leur envoie un précis des actions héroïques de la Demoiselle qui doit être une colonne de la Constitution.

» C'est dès l'âge de quatre ans, qu'il met son Héroïne en scène dans le monde moral & religieux; elle se ressouvient encore aujourd'hui distinctement de ce qui se passoit à cette époque, des leçons qu'on lui donnoit; des prières & des réflexions qu'elle faisoit. A neuf ans, elle voulut s'empoisonner avec des araignées pour aller en paradis. Sa grande dévotion, pendant sa jeunesse, étoit de regarder le ciel; elle se couchoit tout de son long dans les prés, & par-tout où elle se trouvoit, pour le contempler plus à son aise. A dix-huit ans, sa candeur étoit telle, que son Confesseur découvrit de grandes inexactitudes dans ses accusations, sur le chapitre de l'impureté. C'est elle au reste qui l'a appris à M. Pontard. Viennent ensuite l'histoire de ses tentations, la description de sa figure gracieuse, l'anecdote de la chaux vive qu'elle mit toute une nuit sur son visage, pour flétrir la fraîcheur du coloris qui l'animoit, & qui resta néanmoins malgré elle toujours le même. On voit ensuite son envie de courir le monde pour confondre, disoit-elle, les Grands, & réformer le Clergé; les obstacles qu'y opposèrent toujours l'Evêque de Périgueux &

(1) Un M. Andrieux a eu la même idée que cette Folle, & a mis en vers ses argumens irréguliers, pour ne pas dire impies. Les Poètes & les Prophètes de ce genre se sont toujours ressemblés.

tous les Directeurs du Canton; l'insensibilité marquée de l'ancien Clergé, qui la repoussoit toujours dans un cloître ou au sein de sa famille, brûloit ses écrits, & la rappelloit sans cesse aux bienfaisances de son sexe, & aux devoirs simples de la vie commune du christianisme, &c., &c., &c.

» A ces tristes rebuts des Prêtres supprimés, succède enfin l'accueil gracieux des nouveaux Prélats; M. Pontard nous apprend que c'est lui qui l'a fait venir à Paris; il dit qu'il n'y a rien de tel que de l'entendre soi-même; il invite à venir la voir; il avertit que c'est lui qui la montre; & donne son adresse, rue de Grenelle S. Honoré, N^o 35.

» Il avoue qu'en arrivant dans son Diocèse, il fut d'abord prévenu contre elle, par des plaisanteries à son sujet; mais il assure qu'il fut déterminé à aller la voir par une espèce d'instinct; sa conversation le frappa; ses écrits, qu'il lut répandirent la lumière dans son ame; & il s'écria:

« La Religion étudiée dans ses cahiers est bien loin de celle qu'on nous a prêché tant de fois; cette dernière, est en grande partie, de l'invention des hommes..... On voit dans les ouvrages de cette fille une Théologie plus saine que dans les sublimes efforts des Ministres anticonstitutionnels..... On croit que la Révolution a tout bouleversé: le parti de l'opposition ne cesse de le dire; ce n'est encore qu'un prélude..... Le miracle qui justifiera sa mission consiste dans sa transformation totale, laquelle transformation la sortant de la classe des êtres naturels, sera visible à l'Univers entier, pour attirer tout à Dieu..... C'est par le moyen d'une fille du plus petit village que Dieu va finir d'éteindre ce reste de puissance que le Pape tient entre ses mains. Elle l'effraiera par un signe qui instruira toutes les Nations de l'aveuglement de la Cour Romaine..... Cette personne nous parle d'un projet très-extraordinaire; elle nous dit peut-être une folie; en effet, une fille seule, inconnue, aller à — pour — & ensuite s'élever. — Oui! je l'avoue, la raison s'en étonne..... Elle voit ce prodige depuis l'âge de treize ans, d'une manière aussi palpable que le Soleil; or, selon moi, il s'agit moins d'examiner ce qu'elle propose que le mode dont elle le ressent. C'est en elle, un sens intime, une conviction, une évidence qu'elle éprouve dès l'âge de treize ans: ce n'est point un projet chez elle, dicté par la piété ou inventé par l'imagination; c'est un aperçu clair, net, constant, & si impérieux, que l'idée de la mort ne sauroit l'arrêter..... C'est de cette idée, pour ainsi-dire innée, que les Evêques doivent examiner la nature, &c. »

» M. Pontard conclut: « N'est-il donc pas incontestable que les Evêques ont moins à examiner ce projet qu'à y consentir; ils diront, sans doute, à la Demoiselle, de suivre son cœur..... J'ai cru que mes Confrères souhaiteroient de voir, par anticipation, ma façon de penser au sujet de ce grand voyage; je les prie de m'adresser au plutôt leur réponse; nous sommes ici plusieurs Evêques qui nous assemblerons.... Venez ou répondez, mes chers Confrères... Cette affaire aura quelque suite, &c. &c. »

» Les Evêques se sont réellement assemblés plusieurs fois pendant le Carnaval, pour délibérer sur ce projet. La dernière assemblée a eu lieu l'avant veille du Jeudi gras, au domicile même de M^{lle} Labrouffe. Elle a ouvert la séance par l'annonce de la résurrection prochaine de Mirabeau; ce miracle a fait quelques incrédules à la prophétie principale. M. le Prêlat de la Somme, entre autres, a été déconcerté, & s'est déclaré opposant. Il vouloit que la Demoiselle se tint tranquille, n'écrivit plus rien, & se contentât de manger de la bonne soupe; il lui conseilloit sur-tout de ne jamais se coucher sans avoir préalablement bien soupé. Le Prêlat du Calvados étoit à-peu-près du même avis: se croyant sans doute assez fort avec sa Bouche de Fer, il ne voyoit point de nécessité; disoit-il, à aller convertir le Pape; mais M. de la Dordogne a pensé autrement: il a pris vivement la défense de sa Diocésaine; il a entraîné les suffrages; & le grand voyage a été conclu. La folle est partie le Dimanche suivant par les voitures publiques.

» D'après les ordres qu'elle a reçu, elle se rend d'abord à Vanxin, lieu de sa naissance, parce qu'il est intéressant qu'elle parte immédiatement du plus petit village de France, comme dit M. Pontard, pour commencer sa mission. Là, elle endossera l'habit de Pélerine; & prendra le chemin de Rome, à pied & mendiant son pain, aux termes de la prophétie. Comme elle a une santé robuste & beaucoup d'ardeur, on présume que malgré la difficulté des chemins & la rigueur de la saison, elle pourra arriver à sa destination, avec tous les écrits, vers la semaine des Fêtes. Ainsi, le dénouement de tout, aura lieu à Pâques; ce qui s'accorde assez bien avec les calculs de tous les partis.

» On écrivoit de Rome, dernièrement, que le Saint-Office, qui a reçu aussi la lettre circulaire de M. Pontard, attendoit la Demoiselle avec impatience. Il y a donc autant d'empressement pour la recevoir dans ce pays-là, qu'elle en a pour y arriver. Cela étant, les choses ne peuvent pas manquer d'aller bien.

» Les horreurs des divisions religieuses vont avoir une fin. La question est réduite, aujourd'hui, à un point clair & lumineux, à un fait très-sensible, à la portée de tout le monde. Savans ou ignorans, non-fermentés ou affermentés, Aristocrates ou Enragés, Royalistes ou Jacobins, tous seront également frappés des lumières de la vérité; il ne faudra, pour l'apercevoir, que lever la tête & ouvrir les yeux: M^{lle} Labrouffe, chargée des destinées de la nouvelle Eglise, doit s'élever dans le Firmament brillante & radieuse; elle mettra en évidence, sous la voûte du Ciel, les argumens des Intrus & des Jureurs; toutes leurs raisons seront en l'air avec cette fille; l'Univers entier verra !..... La gloire & l'ignominie seront alors définitivement, pour qui il appartiendra ».

On souscrit à Paris, pour ce Journal, en s'adressant, FRANC DE PORT, à M. le Directeur du Journal Général, par M. FONTENAY, rue Taranne, n^o 33, Faub. S. Germain. Le prix de la souscription est pour un an, de 30 liv pour Paris, & 36 liv. pour la Province; il est, pour six mois, de 15 liv. pour Paris, & 18 liv. pour la Province; & de 9 liv. pour 3 mois, pour Paris; & de 10 liv. pour la Province. rendu port franc.

AVIS DIVERS.

Le tirage de la Loterie Royale de France, s'est fait hier. Les Nos fortis font: 24, 37, 51, 19, 32. Le prochain tirage se fera le 16 de ce mois.

DU 1^{er} MARS 1792.

PAIEMENT DES RENTES A L'HÔTEL-DE-VILLE.

Six derniers mois de 1791. Lettre F.

COURS DES CHANGES ÉTRANGERS à 60 jours de date.

Amsterdam, 29.	Cadix, 28. liv. 5 f.
Hambourg, 360.	Gênes, 180.
Londres, 15 $\frac{1}{2}$ à 16.	Livourne, 190.
Madrid, 28 liv. 5 f.	Lyon, P. Rois, 1. 3 p.

B O U R S E.

Actions des Indes de 2500 liv.....	2150.52 $\frac{1}{2}$.50.
Portion de 1600 liv.....
Portion de 312 liv 10 f.....	285.
Portion de 100 liv.....
Loterie d'Octobre, à 400 liv.....
— Sorties.....
Emprunt d'Octobre de 500 liv.....	437 $\frac{1}{2}$.38.
Empr. de Déc. 1782, Quit. de fin. 1 $\frac{1}{2}$.1.1 $\frac{1}{2}$.2 $\frac{1}{2}$.p.
— Sorties.....
Emprunt de 80 millions, avec Bulletins.....
— Sans Bulletin.....	5 $\frac{1}{8}$.5.4 $\frac{1}{2}$ b.
Emprunt de 125 millions, Déc.. 1784 5 $\frac{1}{8}$.4.4 $\frac{1}{2}$.b.
— Sorties.....	1 $\frac{1}{8}$. $\frac{1}{2}$ p.
— Sorti en viager.....	10 $\frac{1}{2}$.10b.
Bulletins.....	72.
— Sortis.....	92.
Reconnoissance de Bulletins.....
— Sortis.....	100.2.
Empr. du Domaine de la Ville. Séries forties.....
— Séries non forties.....
Action nouv. des Indes. 1317.15.10.1290.80.85.
Caisse d'Escompte.....	3908.10.5.875.85.
Demi-Caisse.....	1948.45.40.38.
Quittance des Eaux de Paris.....	440.
Emprunt de Novembre 1787, à 5 p ^r %.....
— à 4 p ^r %.....
Emprunt de 80 millions, Août.. 1789.. 1.7 $\frac{1}{8}$. $\frac{1}{2}$.2p.
Affurance contre les incendies... 436.37.34.30.31.
Affurance à vie.....	548.44.38.29.30.

Cours des Assignats à la rue Vivienne, le 1^{er} Mars.

Il faut la somme de 169 livres en Assignats pour se procurer 100 livres en argent.
Les louis, pour des Assignats, coûtent 18 l. 15 f.